

ARRETE MUNICIPAL n° 2025-131

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

**Objet :
Réglementation de la circulation
Route de Tavan**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la permission de voirie du Département de la Haute-Savoie n°2024-06255 du 09 Juillet 2024,
- Vu la demande présentée par l'entreprise **1B2L TP Réseaux – 22 Rue Pierre Brasseur – 73000 Chambéry** relative à des travaux de réparation de chambre télécom pour le compte d'Orange.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers courants,

ARRETE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement des chantiers, la circulation **route de Tavan, au droit du n°440, sera alternée par feux tricolores 1 jour dans la période du 01/09/2025 au 12/09/2025.**

Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (admin@1b2ltp.com)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

SAINT-JORIOZ,
Le 21/08/2025

Le Maire,
Michel Béal



Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL